

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES

Séance du vendredi 25 août 2017

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 09

Par suite d'une convocation en date du 16 août 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 25 août 2017 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Virginie Gauthier, MM. Jean-Marie Duprey, Philippe Gauthier, Stéphane Vernier, Rodolphe Grandjonc, Hervé Henry, Pascal Briche.

Absente excusée : Mme Estelle Grioni

Absent : M Sylvain Grioni

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Jean-Marie Duprey est désigné comme secrétaire de séance.

Adoption du Compte rendu vendredi 30 juin 2017

Le compte-rendu du vendredi 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Modification statutaire : extension de périmètre suite à des demandes d'adhésion : Délibération N°45/2017 :

Le Conseil municipal,

Vu la délibération du 13 juin 2017 de la Communauté de Communes Meuse Rognon demandant son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2018 et le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération du 20 juin 2017 de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin de Nogent et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles demandant son adhésion à compter du 1^{er} janvier 2018 et le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés »,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des 3 Forêts, membre du SDED 52, demandant le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 29 juin 2017,

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur les demandes d'adhésion.

En conséquence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal donne un avis favorable aux demandes d'adhésion, **à compter du 1^{er} janvier 2018** et des modifications statutaires inhérentes et prend acte du transfert, à la même date, de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Modification statutaire : Modification statutaire : prise de compétence: Délibération N°46/2017 :

Le Conseil municipal

Vu la délibération du conseil syndical du SDED 52 du 13 avril 2017,

Le SDED 52 a décidé de prendre la compétence « *Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables* ».

Cette compétence qui comprend la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, est une compétence optionnelle.

En vertu de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes disposent de 3 mois pour se prononcer sur la demande de prise de compétence.

En conséquence,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal, donne un avis favorable à la prise de compétence « ***Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables*** » par le SDED 52 au 1^{er} janvier 2018 et à la modification statutaire inhérente.

Affouages 2017/2018

Madame le Maire précise qu'une réunion sera fixée en septembre avec Monsieur Provost et qu'il s'agit cette année de têtes d'arbre à fabriquer.

Elle informe de l'état des travaux effectués Rue de la Vallée et au coteau des buis.

Une vente sera effectuée le 05 septembre 2017 à Semoutiers pour 114 m3 de taillis.

Approbation du règlement intérieur de la Salle communale : Délibération N°47/2017 :

Madame le Maire expose le projet de règlement intérieur de la Salle communale située rue des Lavois, qui a été étudié par la commission urbanisme.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Logement communal :

Madame le Maire informe que le locataire quitte le logement à la mi-septembre.

Après débat, il est décidé à l'unanimité de contacter l'architecte du CAUE pour étudier le réaménagement de ce logement au mieux.

Poste de secrétaire de Marie :

Madame le Maire informe le conseil que Madame Sandra Planchon doit nous quitter pour raisons personnelles.

Le service DRH de l'agglomération a été rencontré afin de garantir son remplacement. Les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés jusqu'à nouvel ordre.

La secrétaire de mairie est maintenant présente les lundis de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et les mardis de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Travaux communaux :

- Remplacement de 5 compteurs d'eau prévus pour septembre
- Porte de l'église et petit lavoir, les travaux sont prévus pour septembre.
- Présentation des devis pour les travaux d'une partie du garde-corps Rue de l'Eglise, le devis de la Menuiserie du Foulot est retenue à l'unanimité.

Informations sur les paiements :

Budget principal

Tiers	Objet	Réalisé en €
Communauté d'Agglomération	Contribution OM 1 ^{er} semestre	10 166,67
SARL ETA GUILLAUME	Fauchage	1 428,00
Communauté d'Agglomération	Contribution OM 2 ^{ème} semestre	10 166,67
N. ODOT	Mise en forme chemin	1 512,50
Le P'tit bricoleur	Aménagement coteau Laville aux bois	1 047,10
SMBMA	Contribution 2017	2 523,92
Commune de Chamarandes	Frais scolaires	4 100,00
Crédit Mutuel	Echéance prêt – voirie enfouissement	3 621,83

SEGILOG – Renouvellement du contrat de prestations de services informatiques : Délibération N°48/2017 :

Le contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services de notre prestataire de logiciels « métier » SEGILOG arrive à échéance le 30 septembre prochain.

La société SEGILOG propose de renouveler celui-ci pour une durée de trois ans. Le montant actualisé est de 1926 € HT par an pour la cession du droit d'utilisation et de 214 € HT pour la maintenance et la formation.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour le renouvellement de ce contrat et autorise le maire à signer les documents afférents.

Questions et informations diverses :

La proposition de renouveler le contrat d'assistance technique du Conseil Départemental est adoptée à l'unanimité au tarif de 657,20 €

Le moteur qui entraîne la volée des cloches est à changer. Un devis a été effectué par la société qui entretient notre horloge. La commune voit pour établir un devis par une autre société si possible.

Un courrier du contrôle de légalité a été reçu en mairie concernant le tarif de l'eau. Madame le Maire précise qu'une réponse a été effectuée et qu'à ce jour nous attendons la réponse. Monsieur Grépinet va commencer le relevé des consommations.

Un courrier concernant l'élagage des végétaux dépassant sur le domaine public est adressé aux propriétaires concernés.

Les deux dernières analyses d'eau effectuées sur la commune sont conformes en tous points.

Monsieur Briche informe le conseil qu'il a rencontré Monsieur Vialletel concernant le dossier du circuit de randonnée de marche Nordique sur Verbiesles. Une visite du circuit sera effectuée début septembre.

La fête patronale a lieu les 16 et 17 septembre. Un apéritif sera offert par la mairie, un camion pizza sera mis à disposition et une soirée dansante sera organisée. Les forains seront présents ce week-end là et le jeu de quilles sera monté comme tous les ans.

La date du prochain conseil est fixée au 29 septembre 2017 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Séance du vendredi 25 août 2017

Délibération N°45/2017 : Modification statutaire : extension de périmètre suite à des demandes d'adhésion

Délibération N°46/2017 : Modification statutaire : Modification statutaire : prise de compétence

Délibération N°47/2017 : Approbation du règlement intérieur de la Salle communale

Délibération N°48/2017 : SEGILOG – Renouvellement du contrat de prestations de services informatiques

Marie-Noëlle Hubert

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier

Philippe Gauthier
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Estelle Grioni
Absente excusée

Hervé Henry

Sylvain Grioni
Absent

Brigitte Bongard

Pascal Briche